

0,75 €

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

metaa
e.i.l

SUP 1 EP 378 - PARIS le 04 janvier 2010

Directeur de
la publication
Christian Lage

N° commission paritaire
0111 S 07673
ISSN 1249-9609

Imprimé au siège
74, rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

Tél. 01 53 58 00 30
Fax 01 47 83 26 69
www.snetaa.org

premier syndicat de
l'enseignement professionnel

SNETAA EIL ACADEMIE DE PARIS

EDITO

Chers et chères collègues, à l'occasion de la parution de ce journal, **l'équipe académique du SNETAA de Paris vous présente ses meilleurs vœux pour 2010.**

Ses « meilleurs vœux ? » risquez vous de me dire, mais tu te moques de qui en fait ? Et les 16 000 suppressions de poste prévues pour 2010 tu en fais quoi ? Et les sections qui vont fermer dans notre académie, tu les oublies ? Et les actes de violence et d'incivilités dont nous sommes victimes au quotidien tu les zappes aussi ? Et toutes ces heures supplémentaires distribuées ou imposées au détriment de création de postes tu les passes sous silence ? Et les oublié(e)s des promotions d'échelon qui sont en fin de carrière tu n'en parles pas ? Et les collègues qui vont partir à la retraite sans avoir obtenu la HC, ça ne te révolte pas ? Et notre pouvoir d'achat qui se dégrade tu fais l'impasse ?

Sur vos carrières, mes chers camarades, le SNETAA Paris, soyez en assurés, reste vigilant et réactif : les commissaires paritaires que vous avez élus soulèvent à chaque CAPA l'épineuse question des promotions (voir la déclaration de Martine Carrouée, page 2). Quant aux incivilités et agressions auxquelles vous vous heurtez dans l'exercice de votre profession nous vous donnons dans ce journal la démarche à suivre en cas d'agression, enfin lors des réunions de suivi de la rénovation de la voie professionnelle nous nous faisons l'écho, notamment, de vos interrogations relatives aux suppressions de classe auprès du Directeur de l'Académie et du DAFPIC.

Néanmoins, une question de fond demeure : comment le gouvernement va-t-il s'y prendre pour supprimer 16 000 postes de fonctionnaires de l'Education nationale alors que les besoins en terme de personnel enseignants et autres n'ont pas diminué ?

- En confiant à des professeurs stagiaires « masterisés » une ou plusieurs classes en responsabilité tout en leur assurant une formation sur 1/3 de l'année (???),
- En faisant appel à des contractuels à qui on n'offre aucune possibilité de titularisation ,
- En distribuant des heures supplémentaires que nous sommes bien obligés d'accepter parce que nos salaires ne sont pas revalorisés.

Le SNETAA continue à se battre pour que cesse ce « bricolage », pour que nos collègues contractuels, qui enseignent dans des matières qui n'ont ni licence ni master, puissent accéder à la titularisation, pour que les horaires prévus dans les textes officiels soient appliqués, pour que tout jeune qui entre dans la voie professionnelle puisse poursuivre sa formation du CAP au BTS dans l'école de la République et soit encadré par des professeurs reconnus dans leur statut.

Le poids du SNETAA e.i.l au ministère est fort ! Alors de notre côté, **restons fermes et vigilants dans nos établissements, dans les CA pour défendre nos intérêts matériels et nous assurer de meilleures conditions de travail, et assurer aussi l'application des heures dues aux élèves.**

Ensemble avec le SNETAA e.i.l restons déterminés ! tenez nous au courant de ce qui se passe dans vos lycées car c'est avec la confiance que vous accordez au SNETAA que nous ferons entendre nos revendications face à une administration qui fait souvent la sourde oreille !

Martine Le Hémonet
Secrétaire académique

Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 : Résultats du vote d'orientation

Déclaration du SNETAA à la CAPA de changement d'échelon

Barème de promotion d'échelon 2009/2010

Page 4 : Lutter contre les violences : ce qu'exige le SNETAA.

Que faire en cas d'agression ?

Calendrier académique

Page 3 : Lettre à Monsieur Luc Chatel à l'occasion de sa visite au LP TRUFFAUT

Page 1

JANVIER 2010 - NUMERO 21

snetaa
e.i.l

SNETAA e.i.l PARIS 21bis rue du Simplon 75018 PARIS - Tél: 01 42 55 73 78 - Port : 06 28 25 26 37 - Fax : 09.59.94.25.06
courriel : snetaa.paris@gmail.com - site : www.snetaa-paris.com

Les résultats du vote d'orientation au SNETAA e.i.L : les adhérents de l'Académie de Paris se sont prononcés majoritairement pour le courant et d'action syndicale (CRAS) AUTREMENT à plus de 95 %.

Pour rappel, cette année il y avait deux Courants de réflexion et d'action syndicale (CRAS) en « compétition ». Au plan national, les adhérents se sont prononcés dans leur grande majorité (67,7%) pour le CRAS AUTREMENT, et pour 32, 3 % pour le CRAS Action et Démocratie.

Le 15 janvier, le Conseil syndical académique sera donc installé et nous élirons les membres du bureau académique et du secrétariat académique. Martine Le Hémonet et Martine Carrouée se présenteront de nouveau à vos suffrages en tant que responsables académiques.

Nous souhaitons que vous veniez nombreux le **15 janvier à partir de 10 h, rue de la Fédération, 75015 PARIS**, afin que nous puissions enrichir, par vos interventions, l'action que nous devons continuer à mener dans l'académie.

Si vous êtes adhérent et n'avez pas reçu votre convocation, merci de nous contacter le plus tôt possible.

DECLARATION DU SNETAA EIL A LA CAPA DE PROMOTION D'ECHELON DU 27 NOVEMBRE 2009

Pour faire court et « simple comme un coup de fil » (allusion au slogan de *l'info mobilité* qui est placardé sur la circulaire du mouvement inter du 16 novembre 2009 !), le SNETAA Paris ne reprendra pas les nombreuses revendications déjà abordées par nos autres camarades, qui traduit une fois de plus que l'embarcation dans laquelle nous naviguons ensemble est malmenée.

Malmenés, nous le sommes aussi quand il s'agit de gravir les échelons !

Depuis deux ans, le nombre de promus stagne dans l'Académie de Paris (93 promus pour le Grand Choix).

Il y a toujours des disparités et des écarts importants d'une discipline à l'autre, d'un établissement à l'autre. Les écarts de note globale par échelon sont significatifs (par exemple 8.7 points d'écart au 10^{ème} échelon entre le 1^{er} promu et le dernier au grand choix ; 8.5 au 11^{ème} échelon pour le choix).

Nous aimerions savoir ce qu'a essayé de faire l'administration pour corriger cela. En effet Madame Hickel, l'an passé, nous disait à la même période, que c'était justement une des préoccupations du Rectorat. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, comment se fait-il que la date d'inspection de certains collègues remonte à dix ans voir plus ? Supprime-t-on aussi des postes d'inspecteurs (comme par exemple en éco-gestion où ils ne sont plus que 2 au lieu de 3) ?

Le SNETAA n'a que trop dénoncé cette « roulette russe » de progression des traitements et il demande donc à ce qu'un rapport soit communiqué sur ce qui est entrepris par l'Académie pour remédier à cette situation.

Remarque : il semblerait que notre intervention ait été écoutée : un poste d'IEN en économie gestion a été pourvu par un ou deux chargés de mission d'inspection ce qui va permettre, entre autres, aux collègues de ces disciplines de bénéficier d'inspection afin de ne pas être retardé dans l'avancement dans leur carrière.

LES BARRES DE PROMOTION D'ECHELON 2009/2010

| | GRAND CHOIX | | CHOIX | |
|--|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | 1 ^{er} promu | Dernier promu | 1 ^{er} promu | Dernier promu |
| 4 ^{ème} au 5 ^{ème} | 76.70 | 73.00 | // | // |
| 5 ^{ème} au 6 ^{ème} | 81.20 | 75.50 | 78.70 | 72.50 |
| 6 ^{ème} au 7 ^{ème} | 83.00 | 78.80 | 79.70 | 75.60 |
| 7 ^{ème} au 8 ^{ème} | 87.00 | 81.50 | 84.80 | 79.00 |
| 8 ^{ème} au 9 ^{ème} | 92.50 | 85.50 | 87.90 | 81.50 |
| 9 ^{ème} au 10 ^{ème} | 95.00 | 88.00 | 91.20 | 85.90 |
| 10 ^{ème} au 11 ^{ème} | 95.80 | 91.80 | 96.60 | 88.10 |

JANVIER 2010 - NUMERO 21

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?

Pour lutter efficacement contre les actes de violence le SNETAA et la Fédération EIL exigent :

Un soutien juridique et moral sans faille de la part de l'administration auprès des personnels des établissements ainsi que l'application des textes en ce domaine.

L'obligation des signalements des phénomènes de violence et leur communication à l'ensemble de la communauté scolaire pour LEVER LA LOI DU SILENCE trop souvent répandue et qui a pour effet pervers de culpabiliser la victime : ce qui est un comble ! La généralisation des cellules d'intervention et d'écoute psychologiques dans les académies.

La mise en place systématique dans tous les établissements d'un Comité d'Éducation à la Santé et à Citoyenneté afin de mieux prévenir les actes de violence.

Un véritable travail de concertation et d'appropriation du règlement intérieur par les élèves.

Une formation adaptée sur le thème de la violence auprès de tous les personnels dans le cadre de la **formation continue**.

Si vous êtes victimes d'une agression vous devez :

- Déposer une plainte (pas une main courante qui ne permet pas d'action en justice), personnellement au Commissariat : faites vous accompagner par un collègue c'est plus facile !
- Consulter un médecin,
- Faire une déclaration d'accident de service,
- **Contactez le SNETAA et l'Autonome de solidarité, organisme avec lequel nous avons signé une convention de partenariat pour tout type d'accidents survenant dans le cadre du service,**
- Demander le soutien juridique à Monsieur le Recteur,
- Demander si l'incident a été signalé au rectorat (c'est obligatoire), sinon faites-le,
- Demander par écrit la réunion du conseil de discipline. **En cas de refus du chef d'établissement, il a obligation de motiver son refus par écrit,**
- Appeler, dans les cas graves, le service Juridique du rectorat,
- En cas de blocage administratif contacter le médiateur de l'académie,
- Sachez qu'un volet « lutte contre la violence » est obligatoire dans le projet d'établissement et doit être soumis au CA,
- ENFIN, quoiqu'il arrive, **NE RESTEZ PAS SEULS, APPELEZ LE SNETAA EIL !**

CALENDRIER ACADEMIQUE : LES MUTATIONS INTER

| | |
|-----------------------------|--|
| du 06/01/2010 au 13/01/2010 | Affichage sur Siam i-prof des barèmes retenus |
| 15/01/2010 | Date limite de réception à la DPE des demandes écrites de modification de barèmes retenus et affichés sur SIAM i-prof |
| 22/01/2009 | GT Académique : barème MVT INTER PLP + Priorité Handicap |
| 25/01/2009 | Nouvel affichage sur Siam i-prof des barèmes retenus et éventuellement rectifiés à l'issue des GTA |
| 01/02/2009 | Date limite de réception à la DPE des ultimes demandes écrites de correction des barèmes par les candidats |
| 08/02/2009 | Transmission par la DPE du rectorat de l'ensemble des barèmes à l'administration centrale. Une fois les barèmes ne seront susceptibles d'aucun appel de la part des candidats. |

Les demandes tardives de participation, d'annulation ou de modification de demande doivent être faites avant le 27/

N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre dossier de mutation inter avant le 22 janvier, au 21 bis rue du Simplon 75018 pour la vérification de votre barème.

Votre dossier sera ensuite transmis aux commissaires paritaires nationaux qui assureront votre défense lors des CAPN.

Cette année encore le Ministère risque de vous envoyer un texto avant la tenue des commissions paritaires : tous les syndicats se sont insurgés contre cette pratique qui va à l'encontre des règles du paritarisme mais le ministère n'a rien voulu entendre ! Alors pas de panique : attendez les résultats officiels. Une permanence téléphonique au SNETAA national est assurée pendant toutes les CAPN.

LES DHG VONT « ARRIVER » TRÈS VITE DANS VOS ÉTABLISSEMENTS, VÉRIFIEZ LES DOTATIONS ET LEUR ADEQUATION AVEC TEXTES RÉGLEMENTAIRES, N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE SNETAA EIL DE L'ACADEMIE.

LES MODALITES DE VOTE DU TRMD AU SEIN DU CA VIENNENT D'ETRE MODIFIEES, NOUS VOUS TENONS AU COURANT, PENSEZ A CONSULTER LE SITE ACADEMIQUE : WWW.SNETAA-PARIS.COM

JANVIER 2010 - NUMERO 21

DECEMBRE 2009

Lettre ouverte à Monsieur Luc Chatel



Photo service de presse MEN

A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2009, M. Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, s'est rendu dans un Lycée ... Professionnel : le lycée François Truffaut dans le 3^{ème} arrondissement (suite à l'annulation d'une visite prévue la veille d'un établissement scolaire dans la Sarthe...).

C'est mon lycée, Monsieur Le Ministre, je n'étais pas là quand vous êtes venu, je le regrette, mais je profite de ce journal pour vous dire, en tant que secrétaire académique du SNETAA e.i.L Académie de PÄRIS (le syndicat majoritaire des PLP), que je vous remercie d'avoir choisi de venir dans un Lycée professionnel : ce n'est pas souvent qu'un LP accueille un ministre !

Notre LP est un peu particulier et c'est la raison pour laquelle vous l'avez choisi. Depuis des années les professeurs assurent avec une équipe d'orthophonistes la **formation de déficients auditifs** et de **sourds**. Le Rectorat de Paris a d'ailleurs reconnu notre savoir faire puisqu'il nous adresse des élèves DA (déficients auditifs) qui cherchent une formation qualifiante.

Pour assurer ces formations, le Rectorat de Paris nous a toujours attribué des heures complémentaires dans la DHG, heures de synthèse et heures dédiées à l'aide aux devoirs (6,5h en 2009-2010), ce qui est tout à fait légitime, s'agissant d'un public qui doit surmonter son handicap.

Nonobstant cela, lorsque notre établissement a demandé que lui soient attribuées les 2,5 h d'accompagnement personnalisé, heures dues pour tous les élèves de 2^{nde} pro, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, il nous a été répondu que nous avons déjà été amplement dotés. En conséquence, **seule 1,20 h nous a été attribuée au lieu des 7,5 h prévues par les textes.**

Alors que faisons nous, Monsieur le Ministre ? L'aide aux devoirs et les synthèses ou l'accompagnement personnalisé ? **Peut être avez-vous une solution qui nous permettra de ne pas déshabiller Paul pour habiller Pierre ?**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Martine Le Hémonet,
Secrétaire académique SNETAA e.i.L PARIS